

Informations de base	
2010/2010(INI) INI - Procédure d'initiative Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable Subject 3.40 Politique industrielle 3.70.20 Développement durable 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	SCHROEDTER Elisabeth (Verts/ALE)	22/10/2009
		Rapporteur(e) fictif/fictive ESSAYAH Sari (PPE) LUDVIGSSON Olle (S&D) HÄNDEL Thomas (GUE/NGL) CYMAŃSKI Tadeusz (EFD) BIZZOTTO Mara (EFD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	SCICLUNA Edward (S&D)	24/11/2009
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	PLUMB Rovana (S&D)	02/02/2010
	ITRE Industrie, recherche et énergie	FIGUEIREDO Ilda (GUE/NGL)	08/03/2010
	REGI Développement régional	WESTPHAL Kerstin (S&D)	22/02/2010

	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	THOMSEN Britta (S&D)	30/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission Emploi, affaires sociales et inclusion	Commissaire ANDOR László	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/01/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/07/2010	Vote en commission		Résumé
20/07/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0234/2010	
07/09/2010	Décision du Parlement	T7-0299/2010	Résumé
07/09/2010	Résultat du vote au parlement		
07/09/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2010/2010(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/7/02049

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE439.396	15/04/2010	
Amendements déposés en commission		PE442.803	19/05/2010	
Avis de la commission	ENVI	PE440.122	08/06/2010	
Avis de la commission	ITRE	PE440.014	24/06/2010	
Avis de la commission	REGI	PE440.127	24/06/2010	
Avis de la commission	ECON	PE440.115	25/06/2010	

Avis de la commission	FEMM	PE440.172	02/07/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0234/2010	20/07/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0299/2010	07/09/2010	Résumé

Développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable

2010/2010(INI) - 07/09/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le développement du potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable.

La résolution souligne qu'au cours de ces deux dernières décennies, une insécurité de l'emploi à long terme s'est développée sur le marché du travail européen, où de plus en plus de jeunes, en particulier, se voient proposer des contrats à court terme précarisés. Les nouveaux emplois créés dans ces conditions ne peuvent être considérés comme durables. Pour développer le potentiel d'emplois d'une nouvelle économie durable, il convient de remédier à ces défaillances structurelles.

Stratégie de l'emploi pour une nouvelle économie durable : le Parlement considère que le développement durable repose sur **une vision à long terme** dans laquelle croissance économique, cohésion sociale et protection de l'environnement vont de pair et se soutiennent mutuellement. Il estime que l'économie de l'après-crise offre une excellente possibilité de **croissance durable fondée sur la justice sociale et l'éco-efficacité** et que la transition vers une économie basée sur les énergies non polluantes doit être perçue comme une chance d'investir dans le développement durable, et non pas seulement comme une charge sur les budgets publics et privés.

La résolution souligne que la crise qui sévit actuellement ne devrait pas dissuader les États membres de s'acheminer vers une économie à faible intensité de carbone et économe en ressources. Les députés se disent fermement convaincus qu'une politique environnementale, fondée sur l'économie de marché, est de nature à produire de la croissance et des emplois dans l'ensemble des secteurs d'activité. Ils demandent que l'industrie s'engage dans l'éco-innovation.

Tout en soutenant l'initiative qui sous-tend la **stratégie Europe 2020** de la Commission, la résolution déplore que la Commission ait négligé de se pencher sur le potentiel du marché de l'emploi d'une économie durable.

Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie, les députés jugent nécessaire d'accroître l'efficacité énergétique des habitations et de la construction, la part des énergies renouvelables, des technologies favorables à l'environnement, du transport durable et de la mobilité, la durabilité de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et le conseil par l'intermédiaire des services environnementaux, de même que le recyclage, les processus de production faiblement consommateurs de ressources et l'utilisation des matériaux en cycles fermés. Les députés constatent en outre que le secteur des services ainsi que le secteur de l'économie sociale recèlent eux aussi un important potentiel d'emplois verts.

Dans ce contexte, la résolution insiste sur **l'importance que revêt le secteur public**, en montrant l'exemple, en adoptant des normes avancées pour les marchés publics, en prévoyant des incitations et en diffusant des informations, en particulier dans les domaines de l'énergie, de la construction d'infrastructures et d'équipements, des transports et des communications, pour la création d'emplois assortis de droits.

Optimiser le potentiel d'emplois : les députés demandent le développement d'une stratégie européenne de l'emploi allant dans le sens d'une économie durable visant à optimiser le potentiel d'emplois tout en accordant une attention particulière au travail décent, à la santé et à la sécurité des salariés, aux besoins en compétences et à une transition socialement juste.

La Commission est invitée à proposer, d'ici à 2011, **une stratégie comprenant des mesures législatives et non législatives** visant à encourager les « emplois verts ». Les députés demandent à la Commission et aux États membres de définir des normes environnementales et des incitations financières qui permettent d'établir **un environnement fiable pour dix ans** au moins et de garantir ce faisant la sécurité juridique et la programmation. Ils demandent que l'on tire parti des **instruments financiers** existants pour promouvoir la durabilité et que l'accroissement de la durabilité de l'activité et de la production économiques soit inclus dans les perspectives financières des différents Fonds, y compris des Fonds structurels et du Fonds de cohésion, à titre d'objectif prioritaire.

Potentiel d'emplois pour les hommes et les femmes : la résolution souligne que l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail européen est la seule manière de pouvoir tirer pleinement parti du potentiel en matière de croissance et d'emploi au sein de la nouvelle économie. Elle demande à l'Union européenne et aux États membres d'accorder une priorité accrue, au titre des programmes du Fonds social européen (FSE), aux emplois « verts » pour les femmes.

Le Parlement réclame une **initiative au niveau de l'Union européenne** afin de sensibiliser les employeurs, en particulier ceux des secteurs où dominent traditionnellement les hommes, à la nécessité et aux avantages d'une main d'œuvre plus diversifiée au sein d'une société vieillissante. Il appelle à l'inscription de crédits consacrés aux questions de genre au budget du FSE, ainsi qu'à la mise en œuvre de plans de relance et de programmes d'ajustement structurel visant à garantir que de tels programmes attirent et intègrent également les femmes.

Travail décent : les députés soulignent la nécessité d'accorder une attention toute particulière au travail décent, aux besoins en qualifications et à une transition socialement juste. Ils invitent la Commission à prendre en compte, outre le potentiel d'emplois hautement qualifiés, les nombreux emplois de niveau de qualification moyen et peu élevé dans l'économie durable, ainsi que les travailleurs peu qualifiés mais spécialisés. La Commission et les

États membres devraient tenir particulièrement compte de cet élément dans les lignes directrices pour les politiques de l'emploi. L'accent devrait être mis sur les travailleurs les plus éloignés du marché de l'emploi, les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées, et les moins qualifiés, et sur la protection de ces travailleurs.

Les députés demandent à l'Union et aux États membres de lier plus étroitement les subventions publiques et les achats publics au respect de normes sociales minimales à l'échelon des États membres et d'accélérer la mise en place de structures représentatives des partenaires sociaux. Ils demandent à la Commission d'inclure dans le cadre pour l'apprentissage tout au long de la vie **une neuvième compétence-clé** relative à l'environnement, au changement climatique et au développement durable.

Répondre aux besoins en termes de compétences : Le Parlement souligne que les États membres doivent **adapter leurs systèmes d'éducation et de formation** et mettre en œuvre des programmes d'action ciblés pour la reconversion des travailleurs de manière à leur assurer la possibilité d'accéder aux nouveaux emplois « verts ». Il souligne la nécessité de recourir à la méthode ouverte de coopération et à l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne le développement durable, les emplois verts et l'apprentissage tout au long de la vie.

La résolution note qu'il est essentiel **d'attirer les jeunes** vers les nouveaux types d'emplois « verts ». Les États membres sont invités à concevoir des programmes d'orientation professionnelle destinés à orienter les jeunes vers les secteurs scientifiques et technologiques qui encouragent le développement d'une économie viable et durable.

La Commission est appelée à collaborer avec les États membres en vue d'établir des **prévisions à moyen et long termes sur les compétences requises par le marché du travail** et à encourager les partenariats entre les universités et le monde des entreprises afin de stimuler l'insertion des générations nouvelles sur le marché de l'emploi.

Les députés demandent aussi à l'Union et aux États membres d'intégrer parmi les objectifs du Fonds social européen la promotion de l'adaptation à une économie durable, afin de contribuer à l'augmentation de la durabilité des activités économiques et du développement des infrastructures.

Une transition socialement juste : la résolution constate que la durabilité accrue des activités économiques peut impliquer des changements dans l'ensemble des secteurs industriels. Les députés demandent à l'Union et aux États membres de veiller à **éviter les sacrifices sociaux** lors de la transition vers une économie durable. Étant donné les coûts qu'entraînerait une transformation mal gérée, les députés demandent à la Commission, aux États membres et aux partenaires sociaux d'assumer conjointement la responsabilité d'une gestion préventive des changements. La Commission est appelée à soutenir au niveau européen **la recherche sur les métiers de demain** dans le souci de prévenir les licenciements économiques et de préserver les emplois au sein de l'Union européenne.

La Commission, les États membres et les partenaires sociaux sont invités à intégrer **les questions environnementales essentielles dans le cadre du dialogue social**, à tous les niveaux de négociation, et tout particulièrement au niveau des négociations de branche.

Le Parlement demande enfin à la Commission et aux États membres de lancer des **campagnes d'information et de sensibilisation du public** sur le développement d'emplois verts dans une économie durable.